

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	/
Préalables :	/
Thèmes abordés :	<p>Le stage vise à compléter et à interroger la formation du master en langues et littératures françaises et romanes en donnant aux étudiants la possibilité de découvrir un espace professionnel en lien avec l'un des débouchés directs et indirects auxquels est rattachée la finalité approfondie de ce master, sachant qu'elle est conçue comme une finalité d'ouverture (cf. présentation de la finalité).</p> <p>Il offre à l'étudiant la possibilité d'exploiter les compétences analytiques et interprétatives acquises dans le cadre de sa formation linguistique et littéraire dans tous les lieux de travail où ces compétences sont potentiellement requises.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le stage permet à l'étudiant de mettre en pratique, dans un cadre professionnel spécifique, le savoir réflexif et critique qu'il a acquis à partir de l'étude de la littérature et de la langue. Il le prépare ainsi à devenir un acteur de la société contemporaine, en tant qu'intellectuel humaniste.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	<p>Un comité d'encadrement du stage, composé de deux membres du jury du master ROM, est chargé de la validation, du suivi et de l'évaluation du stage.</p> <p>Au terme du stage, l'étudiant rédige un rapport (environ 30.000 signes, espaces compris) qui, dans une langue soutenue,</p> <p>--</p> <p>1) décrit les éléments significatifs du cadre dans lequel il a effectué son stage ;</p> <p>--</p> <p>2) rend compte de l'expérience vécue (tâches remplies, problèmes rencontrés, solutions trouvées, etc.) ;</p> <p>--</p> <p>3) fait état des connaissances et compétences acquises en lien avec sa formation ;</p> <p>--</p> <p>4) analyse son apport personnel, en tant que romaniste, à l'institution d'accueil ;</p> <p>--</p> <p>5) présente un point de vue critique sur cette expérience, en interrogeant notamment les représentations de la formation de romaniste dans le milieu professionnel, les attentes vis-à-vis d'étudiants ayant suivi ce cursus. Ce rapport est évalué par un membre du jury de master ROM désigné par le comité d'encadrement du stage.</p> <p>Par ailleurs, le responsable du stage dans l'institution d'accueil rédige un rapport sur la base d'une grille d'évaluation qui lui est transmise par le secrétariat (cf. annexe 2).</p> <p>Un entretien oral entre le stagiaire, le comité d'encadrement du stage et le lecteur du rapport de stage est organisé lorsque l'étudiant s'inscrit à l'épreuve. À la suite de cet entretien, le comité d'encadrement et le lecteur attribuent, en tenant compte du rapport établi par le responsable du stage dans l'institution d'accueil, une note concertée.</p>
Méthodes d'enseignement :	<p>L'initiative revient à l'étudiant, qui trouve par ses propres moyens un stage et s'assure de sa valeur formative. Il remet au comité d'encadrement du stage un projet (une page) dans lequel</p> <p>--</p> <p>1) il présente l'institution d'accueil et les tâches qu'elle entend lui confier ;</p> <p>--</p> <p>2) il justifie la pertinence du stage projeté en lien avec les acquis d'apprentissage du master ROM (en particulier l'acquis d'apprentissage n° 8, rappelé ci-dessus : il montre, autrement dit, en quoi ce stage lui permettra de mettre à profit les compétences acquises dans le cadre du master) ;</p> <p>--</p> <p>3) il démontre, si nécessaire, qu'il n'y a pas de recouvrement entre le stage prévu et les activités de formation auxquelles il s'est inscrit dans le cadre du master ROM (il ne peut être question de valider une deuxième fois une activité qui est de toute façon requise dans le cadre d'un cours, d'un séminaire ou du mémoire).</p>
Contenu :	<p>Le stage compte 90 heures de prestation dans tout organisme ou institution susceptible de faire appel aux compétences spécifiques du romaniste (voir les acquis d'apprentissage), notamment dans les domaines de :</p> <p>--</p>

	<p>la culture : centres culturels, musées, ateliers d'écriture, organismes interculturels, administrations de la culture, théâtres, etc. ; -- l'éducation permanente : centres d'alphabétisation, centres de formation, etc. ; -- la communication : médias, publicité, communication d'entreprise, marketing, etc. ; -- la recherche : avec une préférence pour la découverte de lieux de recherche extérieurs à l'UCL. -- etc.</p>
Bibliographie :	/
Autres infos :	<p>Ce stage est réservé aux étudiants de la finalité approfondie (et ne peut donc être pris par les étudiants inscrits aux deux autres finalités via les cours au choix). Le stage peut avoir lieu durant la première ou la deuxième année du master. Au moins 15 jours avant la date de validation des programmes (en première ou en deuxième année de master), l'étudiant remet au comité d'encadrement son projet de stage ainsi que la convention de stage dûment complétée. Si le comité estime le projet non recevable, l'étudiant inscrit à son programme un cours supplémentaire de la finalité approfondie (avec la possibilité de soumettre une proposition alternative lors d'une période de modification de programme ultérieure).</p>
Cycle et année d'étude :	<p>> Master [120] en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale</p>
Faculté ou entité en charge:	ROM